

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/034

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André –Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry -
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT Bernard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Culture : résidence artistique participative dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Le projet de résidence s'est construit en transversalité entre le service politique de la ville et le service culture d'EBER avec le soutien du délégué du préfet en charge de la politique de la ville et les autres services de l'Etat, notamment le Conseiller Action Culturelle et Territoriale de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'académie de Grenoble, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la CAF de l'Isère et Alpes Isère Habitat.

Le portage du PLEAC et du Contrat de Ville par l'intercommunalité constitue une des opportunités de travailler collectivement, autour d'enjeux fédérateurs. La proposition de faire appel à une équipe artistique en immersion sur le temps long (2 années) vise à encourager l'innovation et l'expérimentation in-situ, à partir d'un propos artistique pensé pour le territoire.

Un appel à candidatures en direction d'un collectif d'artistes, pour l'organisation de cette résidence artistique participative au cœur des quartiers Politique de la Ville et en lien avec le reste du territoire intercommunal, pour une durée de deux ans, en 2024 et 2025, a été lancé en juillet 2023.

Le jury de sélection composé de représentants des financeurs du projet (Préfecture de l'Isère, DRAC, Education nationale, CAF, Département, bailleur social, et EBER) a positionné son choix sur **la compagnie Bigre! avec le projet « Ici et là : les retrouvailles »**.

Cette compagnie qui mêle les arts (marionnettes, théâtre d'objets, littérature, théâtre de rue, arts plastiques, ...) proposera des interventions dans l'espace public.

À la suite de cette rencontre, seront organisées d'autres étapes de co-construction avec les structures souhaitant s'engager dans le projet en 2024 et 2025, pour aboutir à un programme de rencontres, événements et ateliers avec les quartiers politique de la ville.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

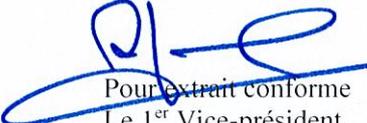
**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A la majorité de ses membres,**

APPROUVE le principe de résidence artistique participative au cœur des quartiers Politique de la Ville avec la compagnie Bigre ! retenu pour ce projet,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Vice-président
Robert DURANTON

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_034-DE